

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'An deux mil vingt, le 7 septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Arnaud BOISIVON, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, Alborz NIKZAD, Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Yannick PONT, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Malik RABAULT, Nicolas LE BERDER, Amandine CHEVAL

Excusés : Claude MÉTAYER, Elisabeth SCHENREY, Pascale LE MASSON, Véronique RABOT, Mathieu WIDLOECHER

Secrétaire de séance : Amandine CHEVAL

Procurations : Pascale LE MASSON à Carole LEGENDRE, Véronique RABOT à Liliane GRASLAND, Claude MÉTAYER à Arnaud BOISIVON

114/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 COMITÉS CONSULTATIFS ET COMITÉS DE PILOTAGE – OUVERTURE AUX NON ÉLUS

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – POINT D'ÉTAPE

115/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX – AVENANTS

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA FERME DES BARRE EN RESTAURANT SATELLITE – CHOIX DE L'ARCHITECTE – COMPTE RENDU DE DELEGATION

URBANISME TACTIQUE ET SANITAIRE – MOBILITES – POINT D'ETAPE

116/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 RENNES MÉTROPOLE – PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE – CONVENTION DE MISE EN RÉSERVES DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE 10 RUE DU PARC

117/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 CŒUR VILLAGE – CONVENTION DE SUIVI D'ETUDES, DE TRAVAUX ET DE TRANSFERT DE PROPRIETE ENTRE LA COMMUNE DE CHAVAGNE, RENNES METROPOLE ET OCDL

BUDGET 2020 – EMPRUNT DE 360 000 EUROS RÉALISÉ AUPRÈS DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE – COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

BUDGET 2020 – DOTATIONS – NOTIFICATION D'ATTRIBUTION – INFORMATION

118/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 BUDGET PRINCIPAL – SERVICES TECHNIQUES - MISE A LA VENTE DE PIECES D'UN VEHICULE IVECO

119/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 BUDGET PRIMITIF 2020 - ADMISSION EN NON VALEUR

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021– INFORMATION

120/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 RESEAU D'AIDES SPÉCIALISEES DU SECTEUR DE MORDELLES – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT 2019/2022 - VALIDATION

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021 – COMMUNE DE GOVEN – NOUVELLE DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE POUR L'OCTROI D'UNE DÉROGATION VERS LES ECOLES PUBLIQUES DE BRUZ ET DE CHAVAGNE - INFORMATION

**121/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES - ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE - EXTRA SCOLAIRE – POUR LES MINEURS AGES DE 12 ANS ET PLUS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT - PERIODE 2020-2024 – APPROBATION**

**122/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES - ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE - EXTRA SCOLAIRE – POUR LES MINEURS AGES DE 3 A 11 ANS – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT - PERIODE 2020-2024 – APPROBATION**

**123/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE**

**124/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE**

**125/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE**

**126/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE**

**127/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE**

**128/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE**

**129/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
RECRUTEMENT DISPOSITIF « APPRENTISSAGE » - POLE TECHNIQUE – SERVICE ESPACES VERTS / ESPACES NATURELS**

**130/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
RECRUTEMENT DISPOSITIF « APPRENTISSAGE » - POLE TECHNIQUE – SERVICE BATIMENTS COMMUNAUX / PARC PRIVE**

**114/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
COMITÉS CONSULTATIFS ET COMITÉS DE PILOTAGE – OUVERTURE AUX NON ÉLUS**

Madame Hélène Amouriaux-Picard conseillère déléguée a exposé :

Lors de sa séance du 8 juin 2020, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la création de comités consultatifs et de comités de pilotage et a décidé d'ouvrir ceux-ci à des membres non élus. Le Conseil municipal est invité à approuver les nouvelles compositions des Comités consultatifs et Comités de pilotage suivants :

Comités consultatifs :

Comité d'Urbanisme

Comité Vie Economique

Comité Finances

Comité Solidarités – Action sociale – Logement- Santé – Emploi- Petite Enfance – Handicap

Comité Education Enfance

Comité Communication

Comité Vie Associative Culture Manifestations Festives

Comité Transition Ecologique et Mobilités
 Comité Participation citoyenne
 Comités de pilotage
 Comité de pilotage Nouveaux Quartiers
 Comité de pilotage Vallée de Vilaine

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
 ➤ APPROUVE les nouvelles compositions des comités consultatifs et comités de pilotage.**

Commissions/Comités	Membres des commissions/comités
<p>Comité Urbanisme Responsable Alborz NIKZAD</p>	<p>Alborz NIKZAD Françoise JOULAUD Janine LE GOFF Claude METAYER Bertrand PIQUET André CROCQ Thierry RENOUX Serge LAUNAY Nicole GORREGUES Christophe DUNAND Patrice PIQUEREAU Jean-Pierre LANGOUET Tiffany AGARD Jean-Claude BRIAND Christiane LE BOZEC Jean-Claude PRIOUR Damien MATHIEU</p>
<p>Comité Vie Economique Responsable Cyril GUERILLOT</p>	<p>Cyril GUERILLOT Françoise JOULAUD Carole LEGENDRE Thierry RENOUX Alborz NIKZAD Valérie EUN Mathieu WIDLOECHER</p>
<p>Comité Finances Responsable Thierry RENOUX</p>	<p>Thierry RENOUX Françoise JOULAUD Janine LE GOFF Alborz NIKZAD Liliane GRASLAND Danièle ESNAULT Denis SIMON Christiane LE BOZEC</p>
<p>Comité Solidarités - Action sociale – Logement – Santé – Emploi - Petite enfance - Handicap Responsable Liliane GRASLAND</p>	<p>Liliane GRASLAND Véronique RABOT Corinne FOUCAULT Jean-Claude PRIOUR François MOUREAU Aline PELLERIN Christine MONNIER Pierre LAILLIER Monique HAMERY Katell AUTRET-CORMIER</p>
<p>Comité Education-Enfance Responsable Bruno TAKORIAN</p>	<p>Bruno TAKORIAN Gwénaëlle GUILLET Yannick PONT Valérie EUN Tiffany AGARD Jeanne CLERO</p>
<p>Comité Communication Responsable Arnaud BOISIVON</p>	<p>Arnaud BOISIVON Carole LEGENDRE Malik RABAULT Catherine DUPONT-SHERLAW Chantal LANGOUET Raymonde LEGEAY Denis SIMON</p>

<p>Comité Vie Associative-Culture-Manifestations festives Responsable Carole LEGENDRE</p>	<p>Carole LEGENDRE Pascale LE MASSON Pierre CHAPON Arnaud BOISIVON Bruno TAKORIAN Malik RABAULT Michel RIAUD Philippe MONNIER Jean-Paul LE BOZEC</p>
<p>Comité Transition écologique et mobilités Responsable Valérie EUN</p>	<p>Valérie EUN Nicolas LE BERDER Yannick PONT Pierre CHAPON Gwénaëlle GUILLET Alborz NIKZAD Hélène AMOURIAUX-PICARD Mathieu WIDLOECHER Bertrand PIQUET Frédéric EBNER Katell AUTRET-CORMIER Edit FELFÖLDI Jean-Michel PALLIER Claudine RENAULT Chloé MACUR Michel DAVID Sarah HUMBERT Gaetan ROUXEL Olivier DIDOT Catherine DUPONT-SHERLAW</p>
<p>Comité Participation citoyenne Responsable Hélène AMOURIAUX-PICARD</p>	<p>Hélène AMOURIAUX-PICARD Carole LEGENDRE Yannick PONT Elisabeth SCHENREY Arnaud BOISIVON Bruno TAKORIAN Katell AUTRET-CORMIER Thierry COUADOU Olivier DIDOT Monique HAMERY</p>
<p>COFIL Nouveaux Quartiers Responsables Alborz NIKZAD/Valerie EUN</p>	<p>Valérie EUN Alborz NIKZAD Janine LE GOFF Véronique RABOT Liliane GRASLAND Carole LEGENDRE André CROCQ Danièle ESNAULT Damien MATHIEU Monique HAMERY Nicole GORREGUES Jean-Claude PRIOUR</p>
<p>COFIL Vallée de Vilaine Responsable André CROCQ</p>	<p>André CROCQ Alborz NIKZAD Claude METAYER Hélène AMOURIAUX-PICARD Cyril GUERILLOT Nicolas LE BERDER Mathieu WIDLOECHER Thierry COUADOU Delphine DIOT-BERTHELOT Jean-Pierre LANGOUET Philippe MONNIER Michel DAVID Olivier DIDOT Denis SIMON Raymonde LEGEAY Nicolas VALLEE-TESNIERE</p>

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – POINT D'ÉTAPE

Un point d'étape sur les travaux de l'école élémentaire publique a été réalisé en Conseil municipal par monsieur Alborz NIKZAD, Adjoint à l'urbanisme.

115/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX – AVENANTS

Monsieur Alborz NIKZAD, Adjoint à l'urbanisme, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider les propositions de moins-values par des avenants sur différents lots du marché de réhabilitation de l'école élémentaire publique à savoir :

En Moins-values

- Lot n°11 CARRELAGE FAIENCE de l'entreprise BREL : Moins-value d'un montant de 225 € HT Avenant n°2.
- Lot n°12 REVETEMENT SOLS SOUPLES de l'entreprise BREL : Moins-value d'un montant de 390 € HT Avenant n°1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

☞ **VALIDE les avenants :**

- **Lot n°11 CARRELAGE FAIENCE de l'entreprise BREL : Moins-value d'un montant de 225€ HT Avenant n°2.**
- **Lot n°12 REVETEMENT SOLS SOUPLES de l'entreprise BREL : Moins-value d'un montant de 390€ HT Avenant n°1.**

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA FERME DES BARRE EN RESTAURANT SATELLITE – CHOIX DE L'ARCHITECTE – COMPTE RENDU DE DELEGATION

Monsieur Alborz NIKZAD, Adjoint à l'urbanisme, a exposé :

Par arrêté n°96/2020, monsieur le Maire a validé le choix de l'architecte pour les travaux de restructuration de la ferme des barres en restaurant satellite. Un compte rendu de délégation a été présenté en Conseil municipal.

URBANISME TACTIQUE ET SANITAIRE – MOBILITES – POINT D'ETAPE

Monsieur Alborz NIKZAD, Adjoint à l'urbanisme, a exposé :

Le Conseil municipal a validé, par délibération du 6 juillet, la proposition de création de pistes cyclables temporaires suite au déconfinement, à savoir :

- 1) Extension zone 20 (reliant les écoles publiques et privée et rue de l'avenir).
- 2) Jonction halage ponts de Champcors pour rejoindre Rennes le plus directement possible. (Impossibilité d'aménager rond-point des Villeneuves).
- 3) Pistes cyclables en direction de Mordelles (Collège) et Le Rheu (Lycée).

Suite à la réunion mobilité avec les différents intervenants sur ces dossiers en date du 28 août 2020, un point d'étape est réalisé en Conseil municipal sur l'avancée de ces propositions et sur le calendrier éventuel pour leurs mises en place.

116/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

RENNES MÉTROPOLE – PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE – CONVENTION DE MISE EN RÉSERVES DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE 10 RUE DU PARC

Monsieur Alborz NIKZAD, Adjoint à l'urbanisme, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention de mise en réserve de la propriété cadastrée AB21p pour 305 m²

Durée de mise en réserve : 5 ans

Gestion des biens assurée par la commune

Contribution annuelle et impôts : la commune versera à Rennes Métropole une contribution annuelle calculée sur le prix d'acquisition (hors frais).

Le Conseil municipal est invité à valider cette convention et à autoriser monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE la convention de mise en réserve de la propriété située 10 rue du parc.**
- **AUTORISE monsieur le Maire à signer la présente convention.**

**117/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
CŒUR VILLAGE – CONVENTION DE SUIVI D'ÉTUDES, DE TRAVAUX ET DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ENTRE LA COMMUNE DE CHAVAGNE, RENNES METROPOLE ET OCDL**

Monsieur Alborz NIKZAD, Adjoint à l'urbanisme, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention de suivi d'études, de travaux et de transfert de propriété entre la commune de Chavagne, Rennes Métropole et la Société OCDL.

Cette convention a pour objet de définir :

- les aménagements et ouvrages communs qui seront réalisés par l'aménageur dans le cadre de la mise en œuvre du permis d'aménager n° PA 035 076 18 M0001 délivré le 19 février 2019, et qui ont vocation à être cédés aux Collectivités,
- les engagements de l'Aménageur et des Collectivités,
- les prescriptions et modalités de suivi par les Collectivités, aux différentes phases de l'opération,
- les modalités de remise des ouvrages et de transfert des emprises foncières dans le domaine public des Collectivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

➤ **VALIDE la convention de suivi d'études, de travaux et de transfert de propriété entre la commune de Chavagne, Rennes Métropole et la Société OCDL.**

➤ **AUTORISE monsieur le Maire à signer la présente convention.**

BUDGET 2020 – EMPRUNT DE 360 000 EUROS RÉALISÉ AUPRÈS DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE – COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint aux finances, a exposé :

Par arrêté n°92/2020, monsieur le Maire de Chavagne, compte tenu de ses délégation d'attribution du conseil en matière d'emprunts, a validé la proposition de prêt de 360 000 € auprès du crédit mutuel de Bretagne selon les modalités suivantes :

Montant : 360 000 €

Durée : 15 ans

Taux fixe : 0,63%

Périodicité : trimestrielle

Amortissement progressif/échéances constantes

Frais de dossier/commission d'engagement : 360 €

Un compte rendu de délégation a été présenté en Conseil municipal.

BUDGET 2020 – DOTATIONS – NOTIFICATION D'ATTRIBUTION – INFORMATION

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint aux finances, a exposé :

Le Conseil est informé du montant du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'enregistrement ainsi que d'autres dotations notifiées par l'Etat pour l'exercice 2020.

**118/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
BUDGET PRINCIPAL – SERVICES TECHNIQUES - MISE A LA VENTE DE PIÈCES D'UN VÉHICULE IVECO**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint aux finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider la vente de pièces d'un matériel ancien de la flotte des services techniques et qui n'a plus d'utilité dans le cadre de l'organisation du CTM, à savoir :

- Moteur Iveco pour un prix de vente de 600 €.
- Benne Iveco pour un prix de vente de 600 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

➤ **VALIDE les ventes :**

- **Du Moteur Iveco pour un prix de vente de 600 €.**
- **De la Benne Iveco pour un prix de vente de 600 €.**

**119/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
BUDGET PRIMITIF 2020 - ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux finances, a exposé :

Monsieur Jacq, Trésorier du Centre des Finances de Chartres de Bretagne a transmis un état de présentation en non-valeur de titres de recettes de Chavagne pour lesquels il n'a pu procéder au recouvrement, à savoir plusieurs titres émis entre 2019 ainsi pour un montant total de 32,41 €.

Le Conseil municipal est invité à approuver la mise en non-valeur de ces titres de recettes qui seront imputés sur le compte 6541 « perte sur créances irrécouvrables ».

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
⇒ APPROUVE la mise en non-valeur de ces titres de recettes émis entre 2019 ainsi pour un montant total de 32,41 € qui seront imputés sur le compte 6541 « perte sur créances irrécouvrables ».**

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021 – INFORMATION

Une information sur la rentrée scolaire 2020-2021 et sur les effectifs dans les écoles publiques et à l'école Sainte-Anne est réalisée en séance par monsieur Bruno Takorian, adjoint à l'éducation, l'enfance et la jeunesse.

Ecole Elémentaire Publique de Chavagne 2020-2021

			Total
Stephanie SANDRIN-DOUARD/	24 CP		24
Véronique MORILLAND	24 CP		24
Sophie VASSEUR	26 CE1		26
Laurence FAUCHET	11 CE1	13 CE2	24
Ronan GUEGUEN	26 CE2		26
Maryline LEROY Valérie HERVIO (mardi + 12 lundis)	13 CM1	14 CM2	27
Bruno CORMIER	13 CM1	13 CM2	26
Pascalie DESALEUX	12 CM2	14 CM2	26
Total			203

Ecole Maternelle Publique de Chavagne 2020-2021

Valérie REAUTE-DANARD	TPS		2
ATSEM Sophie TOUCHAIS	PS		8
	MS		15
TOTAL			25
Florence GRATIEN	TPS		2
ATSEM Céline LASBLEIZ	PS		9
Katell Haslé (le mardi)	MS		14
TOTAL			25
Carole JOULAUD	PS		9
ATSEM Nolwenn PRIOUX	GS		15
TOTAL			24
Sandrine CHATEL	PS		10
ATSEM Fabienne CLOLUS	GS		14
TOTAL			24
Total			98

Ecole Sainte Anne de Chavagne 2020-2021

		Total
MME BRETON CLAIRE	TPS	8
	PS	15
	MS	6
TOTAL		29
MME MAINGUY ODILE	MS	12
	GS	11
TOTAL		23
MME TOUFFET CHRISTELLE	GS	6
	CP	17
TOTAL		23
MME LEBOSSÉ FELIPPA	CE1	17
	CE2	6
TOTAL		23
MME AMANDINE DAVY	CE2	8
	CM1	16
TOTAL		24
M.LUDOVIC THORAVAL/M PIERRE FELDER		
décharge le vendredi	CM2	21
TOTAL		21
ECOLE MATERNELLE		58
ECOLE PRIMAIRE		85
Total		143

**120/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
RESEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES DU SECTEUR DE MORDELLES – RENOUELEMENT DE LA
CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT 2019/2022 - VALIDATION**

Monsieur Bruno TAKORIAN, Adjoint à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider le renouvellement de la convention relative au financement du RASED du secteur de Mordelles.

Le RASED est implanté sur Mordelles. La commune de Mordelles met à disposition des locaux, du matériel ainsi qu'une ligne téléphonique et un accès internet.

Le financement du fonctionnement de la structure est réparti entre les communes de Mordelles, Bréal sous Montfort, Le Verger, Saint-Thurial, Cintré, Treffendel, La Chapelle Thouarault, Chavagne et Monterfil.

Le financement se fait au prorata des élèves scolarisés dans les écoles publiques.

Le montant de la participation par élève est fixé à 1,40€ pour l'année 2019-2020. La convention prend effet au 1er septembre 2019 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil est invité à autoriser monsieur le Maire à signer la présente convention.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
➤ APPROUVE la convention relative au financement du RASED du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 3 ans.***

➤ AUTORISE monsieur le maire à la signer.

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021 – COMMUNE DE GOVEN – NOUVELLE DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE POUR L'OCTROI D'UNE DÉROGATION VERS LES ECOLES PUBLIQUES DE BRUZ ET DE CHAVAGNE - INFORMATION

Monsieur Bruno Takorian, adjoint à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, a exposé :

Par délibération n°152/2009, la commune de Chavagne a validé le principe d'autorisation de scolarisation sur la commune à titre dérogatoire moyennant financement des enfants résidents de Goven situés dans un périmètre comprenant les secteurs et hameaux situés à l'ouest de la départemental 44 prolongée de la départementale 36 et au nord du lieu-dit « la houssais ». la convention stipulait qu'en l'absence de participation notamment sur l'école Saint-Anne, la commune ne prendrait pas en charge le financement de ces élèves dans le cadre du contrat d'association.

Par délibération du 7 juillet 2020, la Commune de Goven a confirmé la participation de cette dernière aux frais de fonctionnement des élèves ayant obtenu une dérogation et a validé un nouveau secteur géographique limité aux lieux-dits Launay, Bel Air et Bury. Le Conseil municipal est informé de cette évolution.

121/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES - ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE - EXTRA SCOLAIRE – POUR LES MINEURS AGES DE 12 ANS ET PLUS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT - PERIODE 2020-2024 – APPROBATION

Monsieur Bruno TAKORIAN, Adjoint à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, a exposé :

Le Conseil municipal est invité :

- à valider cette nouvelle convention qui définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisir sans hébergement pour l'accueil adolescents, à savoir l'accueil de loisirs extrascolaire et/ou périscolaire déclaré auprès de la DDCS/DDCSPP pour les mineurs âgés de 12 ans et plus.
- à autoriser monsieur le Maire à signer cette convention.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
➤ APPROUVE la convention d'objectif et de financement pour l'accueil de loisirs extrascolaire et/ou périscolaire déclaré auprès de la DDCS/DDCSPP pour les mineurs âgés de 12 ans et plus.***

➤ AUTORISE monsieur le maire à la signer.

122/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES - ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE - EXTRA SCOLAIRE – POUR LES MINEURS AGES DE 3 A 11 ANS – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT - PERIODE 2020-2024 – APPROBATION

Monsieur Bruno TAKORIAN, Adjoint à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, a exposé :

Le Conseil municipal est invité :

- à valider cette nouvelle convention qui définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisir sans hébergement, à savoir l'accueil de loisirs extrascolaire et la convention qui définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisir sans hébergement à savoir l'accueil de loisir périscolaire déclaré auprès de la DDCS/DDCSPP pour les mineurs âgés de 3 à 11 ans.
- à autoriser monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

⇒ APPROUVE les deux conventions.

⇒ AUTORISE monsieur le maire à les signer.

123/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE

Madame Françoise JOULAUD, Adjointe aux ressources humaines, a exposé :

Un agent du pôle « technique », en poste sur le grade de technicien territorial principal de 2ème classe, remplit les conditions d'avancement de grade au titre de l'année 2020.

En raison des fonctions exercées par l'agent et de la place de son poste dans l'organisation de la collectivité, il est proposé au conseil municipal :

- de créer un poste de technicien territorial principal de 1ère classe au 1er septembre 2020, à temps complet ;
- de supprimer un poste de technicien territorial principal de 2ème classe au 1er septembre 2020, à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

⇒ DÉCIDE de créer un poste de technicien territorial principal de 1ère classe au 1er septembre 2020, à temps complet ;

⇒ DÉCIDE de supprimer un poste de technicien territorial principal de 2ème classe au 1er septembre 2020, à temps complet.

124/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE

Madame Françoise JOULAUD, Adjointe aux ressources humaines, a exposé :

Un agent du pôle « culture / communication et évènementiel », en poste sur le grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe, remplit les conditions d'avancement de grade au titre de l'année 2020.

En raison des fonctions exercées par l'agent et de la place de son poste dans l'organisation de la collectivité, il est proposé au conseil municipal :

- de créer un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe au 1er septembre 2020, à temps complet ;
- de supprimer un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe au 1er septembre 2020, à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

⇒ DÉCIDE de créer un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe au 1er septembre 2020, à temps complet ;

⇒ DÉCIDE de supprimer un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe au 1er septembre 2020, à temps complet.

125/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE

Madame Françoise JOULAUD, Adjointe aux ressources humaines, a exposé :

Un agent du pôle « technique » et du service « espaces verts / espaces naturels », en poste sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, remplit les conditions d'avancement de grade au titre de l'année 2020.

En raison des fonctions exercées par l'agent et de la place de son poste dans l'organisation de la collectivité, il est proposé au conseil municipal :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2020, à temps complet ;
- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2020, à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

⇒ DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe au 1er septembre 2020, à temps complet ;

⇒ DÉCIDE de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au 1er septembre 2020, à temps complet.

126/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE

Madame Françoise JOULAUD, Adjointe aux ressources humaines, a exposé :

Un agent du pôle « technique » et du service « propreté / manifestation », en poste sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, remplit les conditions d'avancement de grade au titre de l'année 2020.

En raison des fonctions exercées par l'agent et de la place de son poste dans l'organisation de la collectivité, il est proposé au conseil municipal :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2020, à temps non complet à raison de 27/35^{ème} ;
- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2020, à temps non complet à raison de 27/35^{ème}.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

⇒ DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe au 1er septembre 2020, à temps non complet à raison de 27/35ème ;

⇒ DÉCIDE de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au 1er septembre 2020, à temps non complet à raison de 27/35ème.

127/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE

Madame Françoise JOULAUD, Adjointe aux ressources humaines, a exposé :

Un agent du pôle « technique » et du service « propreté / manifestation », en poste sur le grade d'adjoint technique territorial, remplit les conditions d'avancement de grade au titre de l'année 2020.

En raison des fonctions exercées par l'agent et de la place de son poste dans l'organisation de la collectivité, il est proposé au conseil municipal :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2020, à temps complet ;
- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial au 1^{er} septembre 2020, à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

⇒ DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au 1er septembre 2020, à temps complet ;

⇒ DÉCIDE de supprimer un poste d'adjoint technique territorial au 1er septembre 2020, à temps complet.

128/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE

Madame Françoise JOULAUD, Adjointe aux ressources humaines, a exposé :

Un agent du pôle « technique » et du service « propreté / manifestation », en poste sur le grade d'adjoint technique territorial, remplit les conditions d'avancement de grade au titre de l'année 2020.

En raison des fonctions exercées par l'agent et de la place de son poste dans l'organisation de la collectivité, il est proposé au conseil municipal :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2020, à temps non complet à raison de 27/35^{ème} ;
- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial au 1^{er} septembre 2020, à temps non complet à raison de 27/35^{ème}.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

⇒ DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au 1er septembre 2020, à temps non complet à raison de 27/35ème ;

⇒ DÉCIDE de supprimer un poste d'adjoint technique territorial au 1er septembre 2020, à temps non complet à raison de 27/35ème.

**129/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
RECRUTEMENT DISPOSITIF « APPRENTISSAGE » - POLE TECHNIQUE – SERVICE ESPACES
VERTS / ESPACES NATURELS**

Madame Françoise JOULAUD, Adjointe aux ressources humaines a exposé :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (travailleurs handicapés : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La Commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (C.F.A.).

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières et d'exonérations de charges sociales. Il restera à la charge de la Commune le coût de la formation de l'apprenti(e) dans le C.F.A. qui l'accueillera.

Le Maire propose au Conseil municipal de conclure le contrat d'apprentissage suivant :

POLE / Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
TECHNIQUE / Espaces verts et espaces naturels	B.P.A. Travaux d'aménagement paysager	2 ans

Il est proposé au conseil municipal :

- le recrutement d'un(e) apprenti(e), au service espaces verts / espaces naturels, pour la préparation au diplôme B.P.A. Travaux d'aménagement paysager, pour une durée de 2 ans ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le C.F.A.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

⇒ DÉCIDE le recrutement d'un(e) apprenti(e), au service espaces verts / espaces naturels, pour la préparation au diplôme B.P.A. Travaux d'aménagement paysager, pour une durée de 2 ans ;

⇒ DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le C.F.A.

**130/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020
RECRUTEMENT DISPOSITIF « APPRENTISSAGE » - POLE TECHNIQUE – SERVICE BATIMENTS
COMMUNAUX / PARC PRIVE**

Madame Françoise JOULAUD, Adjointe aux ressources humaines, a exposé :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (travailleurs handicapés : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La Commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (C.F.A.).

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières et d'exonérations de charges sociales. Il restera à la charge de la Commune le coût de la formation de l'apprenti(e) dans le C.F.A. qui l'accueillera.

Le Maire propose au Conseil municipal de conclure le contrat d'apprentissage suivant :

POLE / Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
TECHNIQUE / Bâtiments communaux et parc privé	C.A.P. Maintenance des bâtiments de collectivités	1 an

Il est proposé au conseil municipal :

- le recrutement d'un(e) apprenti(e), au service bâtiments communaux / parc privé, pour la préparation au diplôme C.A.P. Maintenance des bâtiments de collectivité, pour une durée d'un an ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le C.F.A.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- le recrutement d'un(e) apprenti(e), au service bâtiments communaux / parc privé, pour la préparation au diplôme C.A.P. Maintenance des bâtiments de collectivité, pour une durée d'un an ;

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le C.F.A.